

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2020

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Juin 2020

Etaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Philippe BRUZON, Christian DUSSEAU, Axel GROMER, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC, Jennifer ULMANN.

Était absent : Mr Fatah SALMI, excusé.

Mr Fatah SALMI a donné procuration à Mr Philippe FOURNIÉ.

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt et le Quinze du mois de Juin à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

Madame Maryse SOULIGNAC donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

+ 1- Convention d'adhésion au pôle informatique du CDG 82 : Assistance au développement d'un site internet pour la commune :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune ne possède pas de site internet. La convention que nous avons signé en novembre 2019 avec le centre de gestion du Tarn-et-Garonne va nous permettre de bénéficier d'une assistance pour la création et le développement d'un site web.

Monsieur le Maire rappelle que cette convention autorise la commune à dématérialiser les délibérations.

Il propose de souscrire à la prestation « Messagerie électronique et sites web » pour la création du site internet et met au vote cette proposition.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

+ 2- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Mr le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Monsieur le Maire précise qu'il faut fournir une liste de 24 noms issus de la liste électorale et procède à l'énumération de ceux-ci.

Le directeur des finances publiques désignera ensuite les 12 commissaires qu'il aura sélectionné et nous informera de cette future liste qui sera effective pendant 6 ans.

Monsieur le Maire soumet au vote la liste présentée.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

3- Transfert des excédents du Budget Assainissement vers le budget principal du Syndicat Mixte Eaux Confluences :

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat Mixte Eaux Confluences à compter du 01/01/2020. Il convient de transférer, par délibération concordante des deux collectivités (la commune / le syndicat) les points suivants :

1. L'actif du budget annexe assainissement :
Actif brut : 659 632.37€
Amortissements : 615 286.23 €
Actif net : 44 346.14. €
2. L'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 43 495.98 €
3. L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 2 754.84 €
4. M. le Maire par émission d'un mandat à l'article 1068 pour l'investissement et un mandat au 678 en fonctionnement, et monsieur le receveur municipal, sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

Investissement	Article 1068	43 495,98 €
Fonctionnement	Article 678	2 754,84 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le transfert du budget assainissement de la commune au Syndicat mixte eaux confluences au 31 décembre 2019
- Autorise la réalisation des écritures comptables correspondantes.
- Autorise le transfert des résultats
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition.

4- Indemnité de fonction des Adjointes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des indemnités de fonctions versées aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal, suite à la délégation de fonctions dans le domaine de l'urbanisme, des affaires financières et des affaires sociales.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux bruts d'indemnité suivants pour les trois adjoints :

- 1^{ère} Adjointe : 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} Adjoint : 5,55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} Adjoint : 3,55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur le Maire soumet au vote la liste présentée.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

5- Élection des membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et suppléants élus par le conseil municipal,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et sur proposition du Maire, le conseil municipal a élu :

Membres titulaires : - Mr BRUZON Philippe
- Mr GROMER Axel
- Mme ULMANN Jennifer

Membres suppléants : - Mme BELLOC Valérie
- Mme CUCCAROLO Corine
- Mme SOULIGNAC Maryse

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

6- Election du conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il convient d'élire un conseiller pour cette commission et propose le plus jeune conseiller, Mr Axel GROMER, qui souhaite participer aux travaux de cette commission.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal a élu Mr Axel GROMER en tant que conseiller municipal membre de la commission de contrôle.

7- Création du pôle sportif et ludique

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la visite sur place a permis de déterminer les actions à mener pour créer ce pôle ludique et sportif.

La société Sud Environnement a été contacté pour fournir des devis pour les jeux et le sol adapté à chaque jeu.

Ces jeux seront prévus pour trois catégories d'âges : 3-6 ans, 6-14 ans et le fitness pour les adolescents et les adultes.

Pour le stade de football, des devis ont été demandés pour la semence de la pelouse, les buts, les gradins (blocs de bétons) et l'enrouleur pour l'arrosage.

Il faudra prévoir la réparation des douches des vestiaires.

Pour le kiosque, les conseillers municipaux réfléchissent à un report des travaux à cause du coût élevé de leur réalisation.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision lors du prochain conseil municipal pour la création du pôle ludique et sportif suite à la réception de tous les devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.